Envoyé en préfecture le 13/09/2019 Reçu en préfecture le 16/09/2019 Affiché le ID: 051-215101395-20190905-1417-DE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE

DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE CHALONS - 3

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

COMMUNE DE CHEPY

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation:

MENISSIER Martine, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

29 août 2019

<u>Absents</u>: Monsieur VILLE Gérard, Monsieur GIOVANNI Philippe et Monsieur BALOURDET Patrice.

Nombre de

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers : 10

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Présents : 7 Pouvoir : 0 Votants : 7

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Nº 1417/2019

Objet:

SBVENTION

EXCEPTIONNELLE

ASCJC

La dernière brocante ayant eu lieu le 18 mai 2019, la Commune de Chepy a enregistré une recette de 980€. Cette recette correspondant à l'encaissement

des emplacements.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

d'accorder à l'ASCJC, une subvention exceptionnelle d'un montant de 980€, en compensation de l'investissement donné par les bénévoles, pour cette

occasion.

Cette dépense sera prévue et imputée au chapitre 6574.

Extrait certifié conforme, Fait à Chepy, le 10 septembre 2019.

Le Maire,

J.ROUSSINET

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 13 septembre 2019